

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/34**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	26

Date de la convocation
28/03/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 08 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean-Marc MATTEI - Marjorie PINDUCCI - donne pouvoir à Muriel BELTRAN - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (11) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Budget primitif – Exercice 2025 – Budget ANNEXE Eau M49 (40003)

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n°2025-12 du 25 mars 2025 portant tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mars 2025 ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Après avoir examiné le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Marana Golo

Le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Vote, en équilibre la section d'INVESTISSEMENT du budget primitif annexe de l'eau pour l'exercice 2025 à la somme de 3 156 220.78 € en dépenses et en recettes, conformément à la balance jointe en annexe
- Vote, en équilibre la section de FONCTIONNEMENT du budget primitif annexe de l'eau pour l'exercice 2025 à la somme de 6 181 659.27 € en recettes et en dépenses conformément à la balance jointe en annexe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Jean DOMINICI